



DATE de CONVOCAATION et d’AFFICHAGE

11 mars 2022

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 17 mars 2022

L’an deux mille vingt deux, le 17 mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEVOS,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre de votants par procuration	4
Nombre de suffrages exprimés	29

Etaient présents : (25)

M. DEVOS Frédéric, Maire, LEPROVOST Maryse, DERAM Didier, DEHONDT Florence, DEGRAND Christophe, PRONIER Isabelle, PRUVO Isabelle, Adjoints,

JOOS Clément, GLAZIK Dorothee, VANPEPERSTRAETE Régis, LENOIR Sylvie, DUPUITS Laurence, THOMAS Loïc, BECK Sabrina, RICHARD Nicolas, BRU Caroline, BRICHE Rémi, COURBOT Monique, WLOSIK Edmond, HUGOO Isabelle, COURTENS Jean-Claude, GROYSILLIER Céline, COEVOET-COUDEVILLE Christine, VANAGT Laurent, DENTREBECQ Patrick, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration : (4)

CALCOEN David à Florence DEHONDT
DELVART Vincent à Christophe DEGRAND
VALLART Rudolph à Céline GROYSILLIER
POISSONNET Luc à Laurent VANAGT

Absents/excusés : (0)

Secrétaire de séance : JOOS Clément désigné à l’unanimité

01-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16/12/2021

ADOPTÉ à l'unanimité

02 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR JEAN LIN PLANCKE

A la suite de l'appel des conseillers, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission reçue le 16 Décembre 2021 de Monsieur Jean Lin PLANCKE de la liste « Vivons Wormhout Autrement ».

Par conséquent, en respectant l'ordre de la liste « Vivons Wormhout Autrement » et après le refus de Madame Myriam STELATTO, Monsieur LUC POISSONNET accepte la fonction, il est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

A la suite du Refus de Monsieur Laurent VANAGT et de Monsieur Patrick DENTREBECQ de siéger au conseil communautaire, compte tenu que le poste doit être du même genre (homme pour homme et femme pour femme) , ayant épuisé la liste des candidats pouvant siéger au conseil communautaire pour la liste « Vivons Wormhout Autrement », le suivant sur la liste étant Monsieur Luc POISSONNET et celui-ci ayant accepté de siéger, Monsieur Luc POISSONNET représentera la commune comme conseiller communautaire à la CCHF pour la liste « Vivons Wormhout Autrement ».

03- MODIFICATION DES PERSONNES SIEGEANT DANS LES COMMISSIONS POUR LA LISTE « VIVONS WORMHOUT AUTREMENT ».

A la demande de la liste « Vivons Wormhout Autrement » reçu par mail en date du 17 janvier 2022, il est souhaité que les représentants changent dans les commissions.

- Ecole, halte-garderie, périscolaire, communication, vie économique : **Patrick Dentrebecq**
- Urbanisme, patrimoine bâti, cimetière, voirie, sécurité, espaces verts : **Luc Poissonnet**
- Loisirs, jeunesse, vie culturelle, activités physiques et sportives : **Laurent Vanagt**
- Finances : **Luc Poissonnet**
- Commission appel d'offres, jury de concours : **Patrick Dentrebecq**
- Conseil d'administration du CCAS (centre communal d'action sociale) : **Laurent Vanagt**
- SIROM : **Laurent Vanagt**

Décision du Conseil Municipal :

Adopté à l'unanimité

04- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric DEVOS, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'année 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
Considérant que le compte de gestion présente les mêmes chiffres que ceux du compte administratif,

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte de Gestion 2021 pour la commune.

Décision du Conseil Municipal :

Adopté à l'unanimité

05- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - REGIE DE TRANSPORT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric DEVOS, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'année 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Considérant que le compte de gestion présente les mêmes chiffres que ceux du compte administratif,

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte de Gestion 2021 pour la régie de transport.

Décision du Conseil Municipal :

Adopté à l'unanimité

06- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – CAVEAUX/CAVURNES

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric DEVOS, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'année 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- 3) Considérant que le compte de gestion présente les mêmes chiffres que ceux du compte administratif,

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte de Gestion 2021 pour le budget Caveaux/Cavurnes.

Décision du Conseil Municipal :

Adopté à l'unanimité

07 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil prend connaissance en détail des dépenses et recettes de l'année.

Ce document a été examiné par la commission des finances le 26/02/2022.

Un exemplaire du compte administratif a été annexé à la note de synthèse.

Les résultats de l'exercice s'établissent comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	1.027.571,49 €	5.625.669,41 €
Dépenses	934.508,83 €	4.428.990,17 €
Résultat de l'exercice	+93.062,66 €	+1.196.679,14 €
Reprise des résultats antérieurs	+2.714.079,05 €	+2.095.539,32 €
Résultats cumulés	+2.807.141,71 €	+3.292.218,46 €
Reste à réaliser		
• en dépense	510.319,71 €	
• en recette	50.000,00 €	
Déficit/excédent pour la section	+2.346.822,00 €	+3.292.218,46 €
Déficit/excédent global tenant compte des RAR	+ 5.639.040,46 €	

Conformément à l'article L.121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, l'assemblée délibérante élit son président ; le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Sous la Présidence de Madame Leprovost, 1^{ère} adjointe, le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif 2021.

Décision du Conseil Municipal :

Adopté à 25 voix pour

3 abstentions (Laurent VANAGT, Patrick DENTREBECQ, Luc POISSONNET)

08- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - REGIE DE TRANSPORT

Le Conseil prend connaissance des dépenses et recettes de l'année.

Ce document a été examiné par la commission des finances le 26/02/2022.

Un exemplaire du compte administratif a été annexé à la note de synthèse.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT
Recettes	105.347,82 €
Dépenses	105.347,82 €
Résultat de l'exercice	0 €
Reprise du résultat antérieur	0 €
Déficit/excédent pour la section	0 €

Ce compte administratif ne dégage aucun résultat. Ses dépenses sont équilibrées par une subvention d'équilibre versée par la commune d'un montant de 50.551,72 € pour l'exercice 2021, les autres recettes sont composées d'une subvention du Conseil Régional pour 52.830,58 €, de remboursement d'une partie des charges de personnel pour 10,40 € et d'aide pour les contrats aidés pour 1.955,12 €.

Conformément à l'article L.121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, l'assemblée délibérante élit son président ; le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Sous la Présidence de Madame Leprovost le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif 2021 pour la régie de transport.

Décision du Conseil Municipal :

Adopté à l'unanimité (28 voix pour)

09- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET CAVEAUX/CAVURNES

Le Conseil prend connaissance en détail des dépenses et recettes de l'année.

Ce document a été examiné par la commission des finances le 26/02/2022.

Un exemplaire du compte administratif a été annexé à la note de synthèse.

Les résultats de l'exercice s'établissent comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
Recettes	€	8.670,60 €
Dépenses	7.272,00 €	8.671,45 €
	+7.272,00 €	-0,85 €
Résultat de l'exercice	-76.656,00 €	+2,08 €
Reprise des résultats antérieurs		
Résultats reportés en 2021	-69.384,00 €	+1,23 €

Conformément à l'article L.121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, l'assemblée délibérante élit son président ; le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Sous la Présidence de Madame Leprovost, 1^{ère} adjointe, le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif 2021 du budget caveaux/cavurnes

Décision du Conseil Municipal :

Adopté à l'unanimité (28 voix pour)

10 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2021– COMMUNE

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,

Constatant que le Compte Administratif présente

- Un excédent de fonctionnement cumulé de 3.292.218,46 €
- Un excédent d'investissement cumulé de 2.346.822,00 €

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
AU 31 DECEMBRE 2021	
Résultat de l'exercice 2021 fonctionnement (excédent)-COMMUNE (pour mémoire excédent 2020 : 1.250.393,79€)	1.196.679,14 €
Report résultats année antérieure après financement des investissements (2021 ligne budgétaire 002)	2.095.539,32 €
RESULTAT CUMULE	3.292.218,46 €
DETERMINATION DU RESULTAT D INVESTISSEMENT	
AU 31 DECEMBRE 2021 et AFFECTATION DU RESULTAT GLOBAL d'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2021 investissement (excédent)-COMMUNE	93.062,66 €
Report résultats année antérieure (excédent)	2.714.079,05 €
Résultat Global hors RAR (ligne 001 du BP 2021)	2.807.141,71 €
Solde des RAR (déficit)	460.319,71 €
RESULTAT CUMULE (excédent)	2.346.822,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT

Apurement du déficit d'investissement (article 1068)-COMMUNE (excédent reporté – (dépenses et recettes d'investissement 2021 + les RESTES à Réaliser au 31/12/2021))	0 €
Affectation de l'excédent reporté (ligne budgétaire 002 du BP 2021) – Report en section de fonctionnement	3.292.218,46 €

Décision du Conseil Municipal :

Adopté à 26 voix pour

3 abstentions (Laurent VANAGT, Patrick DENTREBECQ, Luc POISSONNET)

11- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2021 – REGIE DE TRANSPORT

Au 31 décembre 2021, le compte administratif et le compte de gestion présentent un résultat de fonctionnement nul, il n'y a pas de résultat à affecter pour la régie de transport.

Décision du Conseil Municipal :

Adopté à l'unanimité

12- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2021 – CAVEAUX-CAVURNES

Tenant compte de la vente de 11 caveaux et 4 cavumes au cours de l'année, voici le résultat au 31/12/2021

DETERMINATION DU RESULTAT d'EXPLOITATION	
AU 31 DECEMBRE 2021	
Résultat de l'exercice 2021 Exploitation	-0,85 €
Report résultat année antérieure après financement des investissements (2018-ligne budgétaire 002) - Déficit	+2,08 €
RESULTAT CUMULE (excédent)	+1,23 €
DETERMINATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
AU 31 DECEMBRE 2021 et AFFECTATION DU RESULTAT GLOBAL d'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2021 d'investissement	+7.272,00 €
Report résultat année antérieure (déficit)	-76.656,00 €
Résultat Global hors RAR (ligne 001 du BP 2021)	69.384,00 €
Solde des RAR	0
RESULTAT CUMULE	-69.384,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT

Affectation de l'excédent reporté (Ligne budgétaire 002 du BP 2021) – Report en section de fonctionnement	+1,23 €
--	----------------

Décision du Conseil Municipal :

Adopté à l'unanimité

13- SIECF FEUX ROUGES RUE DE RUBROUCK

Monsieur le Maire présente le devis du SIECF pour la pose de feux tricolores au droit de l'accès au groupe scolaire Roger Salengro, chemin de Rubrouck, afin de renforcer la sécurité.

Le coût est de 25.573,15€ HT – 30.687,78€ TTC.

Monsieur le Maire demande la validation de ces travaux.

Décision du Conseil Municipal :

Adopté à l'unanimité

14- SIECF AVENANT A LA CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC DU STEEN HOECK

Des travaux supplémentaires sont nécessaires au lotissement du Steen Hoeck.

Il s'agit de la confection de massifs en béton à certains endroits.

Le coût est de 13.430,00€ HT – 16.116,00€ TTC.

Monsieur le Maire demande la validation de ces travaux supplémentaires.

Décision du Conseil Municipal :

Adopté à l'unanimité

15- TARIF ALSH – ACTIVITE JEUNES

ACTIVITE JEUNE DU 19 au 22 Avril 2022

Des stages à la demi-journée seront proposés la semaine du 19 au 22 Avril 2022

- Stage équitation pour les 12/17ans
- Stage équitation pour les 4/7ans
- Stage cirque pour les 8/11ans

Les inscriptions sont prises pour les 4 demi-journées

Le tarif proposé pour les 4 demi-journées par stage est de 35 euros

2 places par stage sont proposées à la commune de Ledringhem

ACTIVITE JEUNE DU 22 AU 26 AOUT 2022

3 jours d'activités jeunes auront lieu le mardi 23, mercredi 24 et le vendredi 26 Aout pour un groupe âgé de 4 à 17 ans.

Les inscriptions seront prises pour les 3 jours.

Le tarif proposé pour les 3 jours est de 45 euros.

Le programme des activités reste à définir

Mr le Maire demande la validation de ces tarifs.

Décision du Conseil Municipal :

Adopté à l'unanimité

16- TERRAIN DU MUSEE PARCELLE AD 205

Une parcelle de terrain cadastrée AD 205 attenant au musée et ayant appartenu à la famille MATTON/FOLQUIN est délaissée depuis de nombreuses années. La commune, il y a plus de 30 ans a détruit le baraquement et a entretenu cette parcelle se trouvant autour du Musée Jeanne DEVOS.

Compte tenu du fait que la commune entretient cette parcelle depuis plus de 30 ans, elle est en droit de devenir propriétaire par la régularisation d'un acte de notoriété acquisitive de la parcelle AD 205.

Dans le même temps, Madame Marie – Cécile PLANCKEEL COCKENPOT propriétaire de la parcelle AD 204, a pris contact avec les services de la commune, de Mr le Maire et de l'adjoint ayant la délégation de l'urbanisme afin de devenir propriétaire de la parcelle recadastrée AD 205p1 d'une surface de 66 m² étant au droit de son garage, permettant ainsi de profiter d'une parcelle mieux agencée.

Madame Marie - Cécile PLANCKEEL COCKENPOT, propose donc un échange de la parcelle AD 205p1 appartenant à la commune après la régularisation de l'acte notoriété acquisitive avec la parcelle AD 204 p1 en bout de sa propriété. Cette dernière accueille par erreur des réseaux communaux et cet échange permet une régularisation. Les frais de transaction sont à la charge de Madame Marie -Cécile PLANCKEEL COCKENPOT

En pièces jointes à la synthèse :

- 1) L'extrait du cadastre.
- 2) Le plan de géomètre que Madame Marie -Cécile PLANCKEEL COCKENPOT à payer.
- 3) Le courrier de Madame Marie - Cécile PLANCKEEL COCKENPOT avec les attestations de Mr PRUVO Jacques et Mr DEBUYSER Jacques.
- 4) L'avis des domaines donnant l'estimation de la valeur du terrain en 2016 pour l'ensemble de la parcelle AD 205 (225m²)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de permettre

1/ La régularisation d'un acte de notoriété acquisitive de la parcelle AD 205 au profit de la commune ;

Décision du Conseil Municipal :

Adopté à l'unanimité

2/.

a) La désaffectation de la parcelle cadastrée section AD 205p1 (la partie qui va être échangée)

Décision du Conseil Municipal :

Adopté à l'unanimité

b) le déclassement de la parcelle cadastrée section AD 205p1 (la partie qui va être échangée)

Décision du Conseil Municipal :

Adopté à l'unanimité

3/ La Division de la parcelle AD 205 par géomètre à et échange entre la commune et M et Mme PLANCKEEL de la partie AD 205p1 contre la partie de la parcelle AD 204p1

Décision du Conseil Municipal :

Adopté à l'unanimité

17- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'orientation budgétaire 2022.

18-LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE POUR CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2022

1 - 14/12/2021 - est signé avec Monsieur Jérémy DEJONCKEERE, commerçant, un contrat d'engagement pour la location d'un chalet du vendredi 17 décembre 2021 au dimanche 19 décembre 2021, aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire : Monsieur DEJONCKEERE Jérémy
29 avenue JB Lebas-59210 Coudekerque-Branche

N° SIRET : 513 450 643 00020

Durée de la prestation : 3 jours (du vendredi 17 décembre au dimanche 19 décembre 2021).

Horaires de la prestation : Le vendredi 17 décembre de 15h00 à 19h00, le samedi 18 décembre de 10h00 à 20h00 et le dimanche 19 décembre 2021 de 10h00 à 19h00.

Montant à régler par le mandataire pour la location d'un chalet (3m x 2m) : 30€ les 3 jours.

Date de signature du contrat : le 2 DECEMBRE 2021

2 - 22/11/2021 - est signé O Claire de Lune – Madame Claire Terrier – 48 rue des Amuzoires – 62350 Saint Venant, SIRET : 797 638 608 00019, un contrat d'engagement en vue de proposer deux interventions de contes et musique à la médiathèque, le mercredi 8 décembre à 14h et 15h30.

Cette somme correspond au cachet et aux frais de déplacements.

Date de signature : le 18/11/2021

Montant : 550,00 TTC

3 - 22/11/2021 - sont cédés à 3D MOTOCULTURE de QUAEDYPRE dans les conditions suivantes :

Biens inscrits à l'actif sous le numéro d'inventaire

- 1 Immo. 2009039 – PRESSE A BALLE – Valeur d'achat = 12.318,90€ TTC - Valeur résiduelle = 0,00€ - PRIX DE VENTE = 3.000,00€
- 2 Immo. 2007069 – ANDAINEUR – Valeur d'achat = 1.841,84€ TTC – Valeur comptable résiduelle = 0,00€ - PRIX DE VENTE = 780,00€
- 3 Immo. 2009046 – BROYEUR SAELE – Valeur d'achat = 17.222,40€ TTC – Valeur comptable résiduelle = 0,00€ - PRIX DE VENTE = 9.600,00€

Les immobilisations seront sorties comptablement de l'état d'actif de la commune avant le 31/12/2021.

Date des règlements : le 22 novembre 2021 par prélèvement sur le prix d'achat du BROYEUR JENSEN d'un montant total TTC de 23.160,00€

4 - 23/11/2021 - est signé avec Madame GUERRIER Claire, commerçante, un contrat d'engagement pour la location d'un chalet du vendredi 17 décembre 2021 au dimanche 19 décembre 2021, aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire : Madame GUERRIER Claire

234 rue des Tilleuls CD 310 – 59 470 WORMHOUT

N° SIRET : 831 525 076 00012

Durée de la prestation : 3 jours (du vendredi 17 décembre au dimanche 19 décembre 2021).

Horaires de la prestation : Le vendredi 17 décembre de 15h00 à 19h00, le samedi 18 décembre de 10h00 à 20h00 et le dimanche 19 décembre 2021 de 10h00 à 19h00.

Montant à régler par le mandataire pour la location d'un chalet (2m x 2m) : 30€ les 3 jours.

Date de signature du contrat : le 23 novembre 2021.

5 - 24/11/2021 - est signé avec Mr MARLOT Pascal et Mme BUCKMAN Catherine, commerçants, un contrat d'engagement pour la location d'un chalet du vendredi 17 décembre 2021 au dimanche 19 décembre 2021, aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire : Mr MARLOT Pascal et Mme BUCKMAN Catherine, commerçants

190 rue du Berger – 59190 STAPLES

N° SIRET : 412 801 151

Durée de la prestation : 3 jours (du vendredi 17 décembre au dimanche 19 décembre 2021).

Horaires de la prestation : Le vendredi 17 décembre de 15h00 à 19h00, le samedi 18 décembre de 10h00 à 20h00 et le dimanche 19 décembre 2021 de 10h00 à 19h00.

Montant à régler par le mandataire pour la location d'un chalet (2m x 3m) : 40 € les 3 jours.

Date de signature du contrat : le 24 novembre 2021.

6 - 24/11/2021 - est signé avec Monsieur LAUDE Grégory, commerçant, un contrat d'engagement pour la location d'un chalet du vendredi 17 décembre 2020 au dimanche 19 décembre 2021, aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire : Monsieur LAUDE Grégory (Les Escargots de la Colme)

500 chemin du Halage 59630 Looberghe

N° SIRET : 805 296 332 00028

Durée de la prestation : 3 jours (du vendredi 17 décembre au dimanche 19 décembre 2021).

Horaires de la prestation : Le vendredi 17 décembre de 15h00 à 19h00, le samedi 18 décembre de 10h00 à 20h00 et le dimanche 19 décembre 2021 de 10h00 à 19h00.

Montant à régler par le mandataire pour la location d'un chalet (2m x 2m) : 30€ les 3 jours.

Date de signature du contrat : le 24 novembre 2021.

7 - 24/11/2021 - est signé avec Madame DENOYELLE Alexandra, commerçante, un contrat d'engagement

pour la location d'un chalet du vendredi 17 décembre 2021 au dimanche 19 décembre 2021, aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire : Madame DENOYELLE Alexandra

105 rue Nationale apt B12-59254 GHYVELDE

N° SIRET : 903 926 921 00011

Durée de la prestation : 3 jours (du vendredi 17 décembre au dimanche 19 décembre 2021).

Horaires de la prestation : Le vendredi 17 décembre de 15h00 à 19h00, le samedi 18 décembre de 10h00 à 20h00 et le dimanche 19 décembre 2021 de 10h00 à 19h00.

Montant à régler par le mandataire pour la location d'un chalet (2m x 2m) : 30€ les 3 jours.

Date de signature du contrat : le 24 novembre 2021.

8 - 24/11/2021 - est signé avec Mr Alain LEBOEUF, gérant, un contrat d'engagement pour la location d'un chalet du vendredi 18 décembre 2020 au dimanche 20 décembre 2020, aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire : Monsieur Alain LEBOEUF gérant

1 rue du Moulin – 10 200 COLOMBE LA FOSSE

N° SIRET : 453 623 555 00019

Durée de la prestation : 3 jours (du vendredi 17 décembre au dimanche 19 décembre 2021).

Horaires de la prestation : Le vendredi 17 décembre de 15h00 à 19h00, le samedi 18 décembre de 10h00 à 20h00 et le dimanche 19 décembre 2021 de 10h00 à 19h00.

Montant à régler par le mandataire pour la location d'un chalet (2m x 3m) : 40 € les 3 jours.

Date de signature du contrat : le 24 novembre 2021.

9 - 24/11/2021 - est signé avec Madame GHYSEL Mélanie, commerçante, un contrat d'engagement pour la location d'un chalet du vendredi 17 décembre 2021 au dimanche 19 décembre 2021, aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire : Madame GHYSEL Mélanie

70T rue Nationale-59254 Ghyvelde

N° SIRET : 753 412 535 00035

Durée de la prestation : 3 jours (du vendredi 17 décembre au dimanche 19 décembre 2021).

Horaires de la prestation : Le vendredi 17 décembre de 15h00 à 19h00, le samedi 18 décembre de 10h00 à 20h00 et le dimanche 19 décembre 2021 de 10h00 à 19h00.

Montant à régler par le mandataire pour la location d'un chalet (2m x 2m) : 30€ les 3 jours.

Date de signature du contrat : le 24 novembre 2021.

10 - 29/11/2021 - est signé avec Madame Loetitia BLOCK commerçante, un contrat d'engagement pour la location d'un chalet du vendredi 17 décembre 2021 au dimanche 19 décembre 2021, aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire : Madame BLOCK Loetitia

201 chemin Diddevoorde-59122 Hondschoote

N° SIRET :

Durée de la prestation : 3 jours (du vendredi 17 décembre au dimanche 19 décembre 2021).

Horaires de la prestation : Le vendredi 17 décembre de 15h00 à 19h00, le samedi 18 décembre de 10h00 à 20h00 et le dimanche 19 décembre 2021 de 10h00 à 19h00.

Montant à régler par le mandataire pour la location d'un chalet (2m x 2m) : 30€ les 3 jours.

Date de signature du contrat : le 29 novembre 2021.

11 - 29/11/2021 - est signé avec Madame DENOYELLE Alexandra, commerçante, un contrat d'engagement

pour la location d'un chalet du vendredi 17 décembre 2021 au dimanche 19 décembre 2021, aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire : Madame FERMON Mélanie

2 rue de l'église-59470 WORMHOUT

N° SIRET : 519 898 456 00024

Durée de la prestation : 3 jours (du vendredi 17 décembre au dimanche 19 décembre 2021).

Horaires de la prestation : Le vendredi 17 décembre de 15h00 à 19h00, le samedi 18 décembre de 10h00 à 20h00 et le dimanche 19 décembre 2021 de 10h00 à 19h00.

Montant à régler par le mandataire pour la location d'un chalet (3m x 2m) : 40€ les 3 jours.

Date de signature du contrat : le 29 novembre 2021.

12 - 29/11/2021 - est signé avec Monsieur Didier BECK, commerçante, un contrat d'engagement pour la location d'un chalet du vendredi 17 décembre 2021 au dimanche 19 décembre 2021, aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire : Monsieur Didier BECK

1211 route de Bergues-59470 WORMHOUT

N° SIRET : 831 153 903 00016

Durée de la prestation : 3 jours (du vendredi 17 décembre au dimanche 19 décembre 2021).

Horaires de la prestation : Le vendredi 17 décembre de 15h00 à 19h00, le samedi 18 décembre de 10h00 à 20h00 et le dimanche 19 décembre 2021 de 10h00 à 19h00.

Montant à régler par le mandataire pour la location d'un chalet (2m x 2m) : 30€ les 3 jours.

Date de signature du contrat : le 29 novembre 2021.

13 - 01/12/2021 - est signé avec GINGER-CEBTP – Agence de Dunkerque – Lieu-dit La croix rouge – Centre d'affaires de la linerie – 59380 QUAEDYPRE :

Un contrat de prestations pour la réalisation d'une étude géotechnique G2AVP sur le site du futur City stade, aux conditions suivantes :

COUT : 3.850,50€ HT – 4.620,00€ TTC

Date de signature du contrat : 29/11/2021

14 - 07/12/2021 - est signé avec la KONICA-MINOLTA GLOBAL SERVICES – 365, route de Saint Germain – 78420 CARRIERES SUR SEINE

Le renouvellement du contrat de GED aux conditions suivantes :

Objet : Logiciel KOMIDOC (gestion, archivage et partage des documents en mode Cloud) - 5 utilisateurs

Durée : abonnement de 36 mois

Conditions financières :

Abonnement 5 utilisateurs : 15,00€ HT/mois/utilisateur soit 75,00€ HT/mois-90,00€ TTC/mois - engagement sur 36 mois – (compte 6156/020/Hôtel de Ville)

Date de signature du contrat : **le 07 décembre 2021**

15 - 09/12/2021 - est signé avec Monsieur Grégory MOUCHARD, commerçante, un contrat d'engagement pour la location d'un chalet du vendredi 17 décembre 2021 au dimanche 19 décembre 2021, aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire : Monsieur Grégory MOUCHARD

3 clos tisje tasje-59470 RUBROUCK

N° SIRET : 499 510 220 00035

Durée de la prestation : 3 jours (du vendredi 17 décembre au dimanche 19 décembre 2021).

Horaires de la prestation : Le vendredi 17 décembre de 15h00 à 19h00, le samedi 18 décembre de 10h00 à 20h00 et le dimanche 19 décembre 2021 de 10h00 à 19h00.

Montant à régler par le mandataire pour la location d'un chalet (3m x 2m) : 40€ les 3 jours.

Date de signature du contrat : le 6 décembre 2021.

16 - 09/12/2021 - est signé avec Mme LACONTE Edwige, commerçante, un contrat d'engagement pour la location d'un chalet du vendredi 17 décembre 2021 au dimanche 19 décembre 2021, aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire : Madame LACONTE Edwige, commerçante

8 Voie Romaine – 59470 ZEGERSCAPPEL

N° SIRET : 811 818 319

Durée de la prestation : 3 jours (du vendredi 17 décembre au dimanche 19 décembre 2021).

Horaires de la prestation : Le vendredi 17 décembre de 15h00 à 19h00, le samedi 18 décembre de 10h00 à 20h00 et le dimanche 19 décembre 2021 de 10h00 à 19h00.

Montant à régler par le mandataire pour la location d'un chalet (2m x 3m) : 40€ les 3 jours.

Date de signature du contrat : le 24 novembre 2021.

17 - 11/12/2021 - est signé avec la société « RIDEAU ROUGE ORGANISATION », représentée par Monsieur François JOYEUX, un contrat d'engagement pour les prestations ci dessous

aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire :

Société RIDEAU ROUGE ORGANISATION

représentée par Monsieur François JOYEUX

Siège social : 434 rue Fernand Léger 77190 DAMMARIÉ-LES-LYS

N° de SIRET : 803 429 877 00019

Date et horaire de la prestation :

Descente du Père Noël (1 cordiste et 1 assistant dont l'un en costume de père Noël) le Dimanche 19 décembre 2021 vers 18h/18h30

Coût de la prestation :

Montant total HT : 900.47 € HT (Neuf-cents euros et quarante-sept centimes)

TVA de 5,5% : 49.53 €

Montant total TTC : 950 € (Neuf-cent-cinquante euros) TTC.

Date de signature du contrat : le 11/12/2021

18 - 13/12/2021 - est signé un marché de fournitures et services avec la société ENGIE Solutions – Agence 59/62 – 10 avenue de l'Horizon – CS80018 – 59651 VILLENEUVE D'ASCQ

Objet : Exploitation des installations thermiques.

Libellé	Prix HT	Prix TTC	Date d'effet
P2-Prestation de conduite d'entretien courant avec option 2 – PF intéressement	14.858,00€ HT/an (selon la liste des bâtiments fixée en accord avec les services	17.829,60 TTC/an	01/01/2022

P9-Fourniture du sel aux adoucisseurs	techniques de la Ville) 0,40€ HT/kg	0,48€ TTC/kg	01/01/2022
Option 1 – P1 combustible pellet bois pour la chaufferie GSRS	272,50€ HT/Tonne	299,75€ TTC/T (TVA 10%)	01/01/2022
Option 3 – P3 Garantie totale	10.416,00€ HT/an	12.499,20€ TTC/an	01/01/2022

Durée du marché : 36 mois à compter du 01/01/2022 reconductible une seule fois pour 2 ans.

Date de signature du marché : 13 décembre 2021

19 - 15/12/2021 - est signé avec la société BERGER LEVRAULT – **892, rue Yves Kermen – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT**

Un contrat de services pour les progiciels suivants :

BL.Pilot IT – Externalisé – 150 GO – 1.835,00€ HT/an. Abonnement annuel en tacite reconduction

PRESTATION Installation et paramétrage – Forfait 160,00€ HT à la mise en service

Date de signature du contrat : 15 décembre 2021

20 - 17/12/2021 - est signé avec SARL SB ENERGY-59270 BAILLEUL, un devis pour la fourniture, la pose et la mise en service de panneaux photovoltaïques sur l'observatoire astronomique situé à la base des 3 sources.

Montant du devis validé le 17/12/2021 : HT : 5.795,57€ - TTC : 6.954,68€

Dépense inscrite au budget de la commune au compte : 21318/Op.360/Astronomie Base 3 sources/414

Le SIECF dans le cadre de son appel à projet « du Solidaire en Flandre » a validé le projet par délibération en date du 19/11/2021 n°19112020/B05, et apportera à la commune une aide financière de 5.000,00€.

21 - 21/12/2021 - est signé avec :

- Titulaire : SMACL Assurances – 141 Avenue Salvador Allende – CS 20009 – 79031 NIORT CEDEX – SIRET : 30130960500410
- Objet du marché : MAPA - Lot 1 : Assurance "Incendie divers dommages aux biens".
- Conditions financières : 0,55€ HT du mètre carré, soit à ce jour : 15.429,15€ HT – 16.733,12€ TTC – Prix révisable selon l'article 1.6 de l'acte d'engagement
- Durée du marché : 5 ans à compter du 01/01/2022, soit du 01/01/2022 au 31/12/2026
- Date de signature des pièces du marché par le pouvoir adjudicateur : le 21/12/2021.

22 - 21/12/2021 - est signé avec :

- Titulaire : Groupement PNAS/AREAS – Mandataire : PNAS – 159, Faubourg Poissonnière – 75009 PARIS– SIRET : 34153981500017
- Objet du marché : MAPA - Lot 2 : Assurance "responsabilité civile générale".
- Conditions financières : 0,19% de la masse salariale, soit à ce jour : 3.199,71€ HT – 3.542,682€ TTC – Prix révisable selon l'article 1.6 et l'article 3 de l'acte d'engagement
- Durée du marché : 5 ans à compter du 01/01/2022, soit du 01/01/2022 au 31/12/2026
- Date de signature des pièces du marché par le pouvoir adjudicateur : le 21/12/2021.

23 - 21/12/2021 - est signé avec :

- Titulaire : SMACL Assurances – 141 Avenue Salvador Allende – CS 20009 – 79031 NIORT CEDEX – SIRET : 30130960500410
- Objet du marché : MAPA - Lot 3: Assurance "Flotte automobile".
- Conditions financières : 6.970,99€ HT – 8.372,36€ TTC pour les 28 véhicules de la ville et un forfait de 10.000km/an pour l'assurance automission – Prix révisable selon l'article 1.6 de l'acte d'engagement
- Durée du marché : 5 ans à compter du 01/01/2022, soit du 01/01/2022 au 31/12/2026

Date de signature des pièces du marché par le pouvoir adjudicateur : le 21/12/2021

24 - 21/12/2021 - est signé avec :

- Titulaire : Groupement PILLIOT-MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA – Mandataire : ASSURANCE PILLIOT – Rue de Wittemesse CS 40002 – 62921 AIRTE SUR LA LYS Cedex - SIRET : 42206023600086
- Objet du marché : MAPA - Lot 4 : Assurance "Protection juridique générale".
- Conditions financières : 440,92€ HT – 500,00€ TTC – Prix révisable selon l'article 1.6 de l'acte d'engagement
- Durée du marché : 5 ans à compter du 01/01/2022, soit du 01/01/2022 au 31/12/2026
- Date de signature des pièces du marché par le pouvoir adjudicateur : le 21/12/2021.

25 - 21/12/2021 - est signé avec :

- Titulaire : Groupement PNAS/PROTEXIA FRANCE – Mandataire : PNAS – 159, Faubourg Poissonnière – 75009 PARIS– SIRET : 34153981500017
- Objet du marché : MAPA - Lot : Assurance "Protection juridique pénale des agents et des élus".
- Conditions financières : 288,72€ HT – 329,00€ TTC – Prix révisable selon l'article 1.6 de l'acte d'engagement
- Durée du marché : 5 ans à compter du 01/01/2022, soit du 01/01/2022 au 31/12/2026
- Date de signature des pièces du marché par le pouvoir adjudicateur : le 21/12/2021.

26 - 21/12/2021 - est signé avec :

- Titulaire : Groupement SARRE&MOSELLE/HISCOX – Mandataire : SARRE&MOSELLE – 17 bis, avenue Poincaré – CS 80045 – 57401 SARREBOURG - SIRET : 30157314300023
- Objet du marché : MAPA - Lot 6 : Assurance "Dommages aux objets d'art - Exposition".
- Conditions financières :
expositions permanentes – montant annuel : 137,61€ HT – 150,00 € TTC
expositions temporaires – montant minimum par exposition : 23,00€ HT – 25,00€ TTC
Prix révisable selon l'article 1.6 de l'acte d'engagement
- Durée du marché : 5 ans à compter du 01/01/2022, soit du 01/01/2022 au 31/12/2026
- Date de signature des pièces du marché par le pouvoir adjudicateur : le 21/12/2021.

27 - 22/12/2021 - est signé avec **BIBLIX SYSTEMES - 701, avenue de Jatteau - 77 550 Moissy Cramayel** un contrat de maintenance du logiciel Biblixnet, de l'interface pour le portail et d'hébergement

Date de signature : le 9/12/2021

Durée : le contrat est conclu pour une période de douze mois à compter du 1er janvier 2022. Le contrat est reconductible par décision expresse par périodes annuelles dans la limite maximale de 2 ans. Un nouveau contrat sera proposé à compter du 1er janvier 2025.

Montant : Le montant pour la maintenance pour l'année 2022 est fixé à 992.50 € HT soit 1191.00 € TTC.

Le montant de l'hébergement pour l'année 2022 est fixé à 556.03 € HT soit 667.24 € TTC.

Ce prix sera soumis à une révision à chaque échéance annuelle.

28 - 29/12/2021 - Conformément aux termes de la délibération citée ci-dessus pour le calcul de la révision, pour l'année 2022, les tarifs de vente des caveaux et des cavurnes est fixé ainsi :

	COUT HT	TVA	COUT TTC
CAVEAUX	693.51 €	138.70 €	832.21 €
CAVURNES	261.51 €	52.30 €	313.81 €

29 - 30/12/2021 - est signé avec **AXIMA REFRIGERATION – 9 Rue du Zyckelin – 59492 HOYMILLE** un contrat de maintenance de type Bronze d'un ensemble climatisation mural de marque DAIKIN et d'une armoire de climatisation de marque CIAT, situés à la Médiathèque – 60, place du Général de Gaulle – WORMHOUT.

Date de signature du contrat : le 30/12/2021

Durée : 1 an à compter du 1^{er} janvier 2022.

Montant : 805 € HT – 966 € TTC

30 - 03/01/2022 – est signé avec Rocambole – Christine Charpentier, 23, rue du Chaufour 59143 SAINT MOMELIN, un contrat d'engagement en vue de proposer le spectacle « Rouge de ... » en compagnie de Raymond Gembarski, dans le cadre de l'opération « La Nuit de la lecture » le samedi 22 janvier 2022.

Date de signature : le 30/12/2021

Montant : 890 € TTC pour les 2 artistes, *frais de déplacements et charges (TVA 5.5%) inclus.*

31 - 03/01/2022 - est signé avec **MODULO ATELIER – 3bis rue de Bergues – 59470 ESQUELBECQ**

un contrat pour l'animation « Livres et écritures » dans le cadre de l'opération « La Nuit de la lecture » le samedi 22 janvier 2022.

Date de signature : le 30/12/2021

Montant : 250 € TTC

32 - 31/01/2022 - L'indemnisation proposée par la SMACL Assurances – 141, avenue Salvador Allende – CS 20000 – 79031 NIORT CEDEX 9 – pour le sinistre est acceptée.

Objet : Mobilier urbain – Place du Général de Gaulle

Date sinistre : 15/09/2021

Montant des dommages : 239,70€ TTC

Règlement par la SMACL :

Indemnité suite à obtention du recours auprès de l'assurance du tiers responsable : 239,70 €

33 - 02/02/2022 - est signé avec la société SOFRATEL – 8, rue Emile Allard – 59111 BOUCHAIN
SIRET 333996197 00062

Un contrat d'entretien pour le système de vidéo protection sur la commune.

Date de signature du contrat : le 02 février 2022

Coût : 12.475,00€ HT/an – 14.970,00€ TTC/an, prix révisé chaque année selon les termes de l'article 8 du contrat.

Durée du contrat : 02/02/2022 au 01/02/2023 renouvelable 4 fois pour une période de 12 mois.

34 - 04/02/2022 - est signé avec la société FONDASOL LILLE – Parc d'activités du Mélantois – 50, rue des Sorbiers – CS20541 – 59185 LESQUIN,

un avenant au contrat pour la modification du rapport de l'étude géotechnique G2-PRO sur le site de la mairie et de la salle des aînées aux conditions suivantes :

Montant HT : 850,00€ - TTC : 1.020,00€

Date de signature du contrat : le 31 janvier 2022

35 - 08/02/2022 - est signé avec la société BERGER LEVRAULT – 892, rue Yves Kermen – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Un contrat de services pour les progiciels suivants :

BL.Pilot IT – Externalisé – 300 GO – 2.969,00€ HT/an. Abonnement annuel en tacite reconduction

Date de signature du contrat : 08 février 2022

36 - 08/02/2022 - La Commune accepte de reprendre la concession ci-dessus énoncée aux conditions suivantes :

- Prix initial : 180 euros
- Déduction d'un tiers pour le CCAS soit 60 euros
- Période restant à courir : 45 ans et 7 mois soit $120€ \times 547/600 \text{ mois} = 109.40 \text{ euros}$
- Montant à vous rembourser : 109.40 euros

37 - 08/02/2022 - est signé avec l'association Femmes solidaires du Nord, représentée par Mme Annie Théry, Présidente départementale de l'association Femmes solidaires, un contrat de location de l'exposition « Notre Matrimoine » dans les conditions ci-dessous aux conditions suivantes :

Coordonnées de l'association :

Femmes Solidaires du Nord

104 rue du Général Leclerc

59208 Armentières

Mail : dunordfemmessolidaires@gmail.com

représentée par Madame Annie THERY

Tel : 07 86 61 39 02

N° de SIRET : 309 979 417 00032

Période d'exposition :

Exposition composée de 18 panneaux 60x80 cm sur supports plastifiés visible à la médiathèque de Wormhout du 26 février au 12 mars 2022.

Coût de la prestation :

Montant total TTC : 200 € (Deux cents euros TTC).

Date de signature du Devis : le 08 /02/2022

38 - 09/02/2022 - est signé avec la société « JBL Production », représentée par Monsieur Jérôme Lermusieaux, un contrat d'engagement pour les prestations ci-dessous aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire :

JBL PRODUCTION
représentée par Monsieur Jérôme Lemusieaux
Mail : contact.jblprod@gmail.com
Tel : 06 64 70 69 16
Code NAF APE : 9001z
N° de SIRET : 827 695 107 00025

Date et horaire de la prestation :

Prestation Les Oiseaux Pas Sages – Hommage à Georges Brassens à la salle de la Briqueterie le 19 mars à 19h30 à 21h00
4 musiciens : 1 chanteuse, 2 guitaristes et un contrebassiste
Prestation d'une heure et 30 mm

Coût de la prestation :

Montant total HT : 1371.20 € HT (Mille trois cent soixante et onze euros et vingt centimes)
TVA de 5,5% : 75.42 €
Montant total TTC : 1446.62 € (Mille quatre cent quarante-six Euros et soixante-deux centimes) TTC.

Date de signature du contrat : le 04 /02/2022

39 - 25/02/2022 - est signé avec I2V situé 40 rue de la gare 59470 ESQUELBECQ et la

Mairie de Wormhout – 59470 WORMHOUT.

SIRET : 815.262.191.00019

Un contrat de prestations Séjour de VACANCES pour la période HIVER 2022 (du 12/02 AU 19/02/2022)

I2V assurera l'organisation du séjour au ski 2022.

Coût : I2V facturera le séjour à la fin du séjour.

Il a été convenu par les 2 parties des tarifs suivants

760 € pour les participants âgés de 6 à 11 ans

745 € pour les participants âgés de 12 à 17 ans

pour l'ensemble de la prestation décrite ci-dessus. Les frais d'adhésion à l'association s'élèvent à 10 €. 50 enfants de 6 à 11 ans et 18 enfants de 12 à 17 ans participeront soit une dépense de 50 x 760 € + 18 x 745 € + 10 € = 51420 €

La dépense sera inscrite au compte 6188/423/AL HIVER– règlement – du budget de la commune

40 - 02/03/2022 - l'indemnité pour le sinistre est acceptée en ces conditions :

Sinistre : dégradation du sol au streetworkout – Candaele starete le 03/01/2022

Devis des réparations : 504,00€ TTC

Franchise : 500,00€

Indemnisation SMACL :

Immédiate : 4,00€

Différé : 500€ dans le cadre d'un recours en cas de tiers identifié

41 - 02/03/2022 - l'indemnité pour le sinistre est acceptée en ces conditions :

Sinistre : dégradation de mobilier urbain – place du général de gaulle le 29/01/2022

Devis des réparations : 763,06€ TTC

Franchise : 500,00€

Indemnisation SMACL :

Immédiate : 263,06 €

Différé : 500€ dans le cadre du recours.

Décision du Conseil Municipal :

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire clos la séance à 21H10

Fait à WORMHOUT, le 21 mars 2022

Publié le 22 mars 2022

Le Maire,

Frédéric DEVOS



